

**Arrêté n° 1465 CM du 25 août 2023 portant nomination de Mme Phoebe Brandts-Buys en qualité de d'agent comptable de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française**

(NOR : EPE23202180AC)

Paru in extenso au journal officiel n°70 N du 01/09/2023 à la page 19592 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 05/01/2024

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport du ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu la délibération n° 94-77 AT du 23 juin 1994 modifiée portant création de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française, des structures et des instances nécessaires à ses missions ;  
Vu la convention n° 92-12 du 7 décembre 1992 relative à l'enseignement et à la formation agricoles en Polynésie française ;  
Vu la démission de M. Willy Wilczek ;  
Vu la proposition de M. l'administrateur général des finances publiques ;  
Vu la candidature de Mme Phoebe Brandts-Buys ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 23 août 2023,

Arrête :

**Article 1er**

Mme Phoebe Brandts-Buys est nommée en qualité d'agent comptable de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française à compter du 1er septembre 2023.

**Art. 2** Rédaction issue de Arrêté n° 2508 CM du 28 décembre 2023

Le montant du cautionnement auquel Madame Phoebe Brandts-Buys sera astreinte en tant qu'agent comptable de l'établissement est fixé à 38 000 €.

**Art. 3** Rédaction issue de Arrêté n° 2508 CM du 28 décembre 2023

L'arrêté n° 132 CM du 5 février 2021 portant nomination de M. Willy Wilczek en qualité d'agent comptable de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française est abrogé à compter du 31 août 2023 au soir.

**Art. 4** Rédaction issue de Arrêté n° 2508 CM du 28 décembre 2023

Le ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 août 2023.  
Moetai BROTHERSON.

Par le Président de la Polynésie française :  
Le ministre de l'agriculture  
et des ressources marines,  
Taivini TEAI.

**Voir toutes les modifications dans le temps :**

- [Arrêté n° 1465 CM du 25 août 2023](#), JOPF n° 70 N du 01/09/2023 à la page 19592
- [Arrêté n° 2508 CM du 28 décembre 2023](#), JOPF n° 2 N du 05/01/2024 à la page 92